



CRAN-GEVRIER, LE 10 JANVIER
2020

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
LA HAUTE-SAVOIE.
6 RUE DU NANT - MEYTHET
74960 ANNECY

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE DES PATS ET OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A DE NOMBREUSES REPRISES, LA CFDT A DEMANDÉ À CE QUE SOIT TRANSMIS LA LISTE DES PATS PROMOUVABLES, DES AGENTS PROPOSÉS À L'AVANCEMENT DE GRADE OU À LA PROMOTION INTERNE AVEC LES CRITÈRES RETENUS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, ET CECI AVANT LA TENUE DES CAP, COMME CELA SE PRATIQUE POUR LES AVANCEMENTS DES SAPEURS-POMPIERS NON-OFFICIERS.

NOUS N'AVONS D'AILLEURS JAMAIS EU DE RÉPONSE DE LA PART DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL À NOTRE COURRIER DU 20 JUIN 2019.

LORS DE LA RENCONTRE DU 2 JUILLET 2019 QUE VOUS AVEZ ORGANISÉE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, NOUS VOUS AVONS RÉITÉRÉ NOTRE DEMANDE ET CECI DANS UN SOUCI DE TRANSPARENCE ET DE PARALLÉLISME DES FORMES.

LE DRH NOUS AVAIT ALORS EXPLIQUÉ QU'UNE NOTE SERAIT FAITE EN FIN D'ANNÉE AVEC LA LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES ET PROMUS AU COURS DE L'ANNÉE. IL AVAIT PRÉCISÉ QUE LES DOCUMENTS QUE NOUS DEMANDIONS NE POUVAIENT ÊTRE TRANSMIS QU'AUX MEMBRES DES CAP COMPÉTENTES, CE QUI EST LÉGITIME.

NOUS VOUS AVIONS PRÉCISÉ QUE LA PROCÉDURE QUE NOUS SOUHAITIONS VOIRE APPLIQUÉE AU SEIN DU SDIS 74 EST CELLE QUI EST MISE EN ŒUVRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE, CE À QUOI VOUS NOUS AVIEZ RÉPONDU QUE VOUS ÉTIEZ SURPRIS QU'IL Y AIT DEUX PROCÉDURES DIFFÉRENTES ET QUE VOUS ÉTIEZ FAVORABLE À UN PARALLÉLISME DES FORMES ET À L'APPLICATION DES MÊMES CONSIGNES QU'AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

LORS DU COMITÉ TECHNIQUE DU 7 JANVIER 2020, LE DRH NOUS A INDiqué QUE CETTE NOTE N'AVAIT PAS ENCORE PU ÊTRE FAITE PAR MANQUE DE TEMPS, COMPTE TENU DE LA CHARGE DE TRAVAIL INDUITE PAR LA RÉDACTION DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL. EST-CE QU'IL S'AGIT DE GAGNER ENCORE DU TEMPS ÉTANT DONNÉ QUE LES LISTES QUE LE DRH S'ÉTAIT ENGAGÉ À COMMUNIQUER SONT LES LISTES QUI ONT SERVI À LA PRÉPARATION DES DIFFÉRENTES CAP DE L'ANNÉE ET LES TABLEAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE OU LISTES D'APTITUDE ÉTABLIS À L'ISSU DES CAP ?

AUSSI, EST-CE QU'IL SERAIT POSSIBLE DE TRANSMETTRE AUX MEMBRES DE LA CAP DU CDG, AGENTS DU SDIS 74, LES LISTES DEMANDÉES ET CECI AVANT LA PROCHAINE CAP DU CDG DU 13 FÉVRIER 2020 (DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS FIXÉE AU 13 JANVIER 2020) POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE, ET CELLE DU 14 MAI 2020 (DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS FIXÉE AU 14 AVRIL 2020) POUR LES PROMOTIONS INTERNES.

NOUS AVONS ÉGALEMENT FAIT PART DE LA MÊME DEMANDE EN CE QUI CONCERNE LES AVANCEMENTS DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS ET SOMMES ÉGALEMENT EN ATTENTE DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS.

EN ESPÉRANT RECEVOIR UNE SUITE FAVORABLE À NOTRE DEMANDE.

NOUS VOUS PRIONS D'AGRÉER, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, L'EXPRESSION DE NOS TRÈS RESPECTUEUSES SALUTATIONS.

David Sevestre



Secrétaire CFDTSDIS74